

Meulan-en-Yvelines, le 10 février 2021

Chère Collègue,
Cher Collègue,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu en Mairie, salle du Conseil, le :

MARDI 16 FEVRIER 2021 À 20H30

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - o décision 2020-86 : Adhésion à titre gratuit au dispositif de soutien aux commerces de centre-ville proposé par la CCI Paris Ile-de-France jusqu'au 31 décembre 2020,
 - o décision 2020-87 : Fourniture de couches et produits d'hygiène pour bébé pour le service d'accueil familial,
 - o décision 2020-88 : Tarification de la reproduction par photocopie ou scan de documents sur demande d'un administré ou d'un organisme extérieur,
 - o décision 2020-89 : Inventaire des enseignes et pré-enseignes sur le territoire communal,
 - o décision 2020-90 : Mise en place de Concerto Mobilité Opus pour le pointage dématérialisé des activités,
 - o décision 2020-91 : Contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel Biblix,
 - o décision 2020-92 : Tarification pour les espaces publicitaires sur le petit train,
 - o décision 2020-93 : Modification de la régie d'avances « Droits communaux »,
 - o décision 2020-94 : Mise en place de Oracle SE2 pour le module Maestro V5 (recensement de la population) de l'éditeur Arpège,
 - o décision 2020-95 : Marché d'assurances en groupement de commande pour la Ville et le CCAS de Meulan-en-Yvelines,
 - o décision 2020-96 : Tarification pour les vide-greniers organisés sur le territoire communal,
 - o décision 2020-97 : Passage de Paybox à Payzen pour le paiement des activités municipales sur l'espace citoyen,
 - o décision 2020-98 : Diminution du nombre de licences du module « Mélodie et image » sur le logiciel Arpège V5 pour l'état civil,
 - o décision 2021-01 : Prestation de nettoyage pour le premier étage de la Maison de la Petite Enfance,
 - o décision 2021-02 : Relevé parcellaire des parcelles communales AP76 chemin des Pouillères/Cimetière communal et AO 42 rue Traversière/Ecole des Bois,
 - o décision 2021-03 : Relevé topographique parcelle AP 155/Groupe scolaire Paradis,
 - o décision 2021-04 : Diagnostic de travaux avant démolition du Groupe scolaire Paradis,

- Délibérations :
 1. Autorisations spéciales d'absence discrétionnaires liées à la maternité et à des évènements de la vie courante,
 2. Modification du tableau des effectifs : création de poste,
 3. Actualisation du tableau des effectifs consécutive à la mise en œuvre du protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations PPCR au 01/01/2021 – cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants,
 4. Plan de formation 2021,
 5. Mise en place d'une « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP,
 6. Lancement d'une expérimentation du télétravail pour raisons de santé,
 7. Avenant à la convention de partenariat avec la CCI – mise à disposition d'un manager de commerce,
 8. Convention de détermination d'un périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) entre l'Etat, GPS&O, les villes intégrées à Action Cœur de Ville,
 9. Convention entre la Ville et GPS&O pour la délégation de gestion de l'autorisation préalable de mise en location,
 10. Budget primitif 2021,
 11. Approbation du projet de pacte de gouvernance communautaire,

- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

Je vous prie d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU